

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2014 À 18 h 30

L'an deux mil quatorze, le lundi 14 avril, à 18 h 30, les membres du conseil municipal de la commune de ST SEURIN DE PALENNE, dûment convoqués le 07 avril 2014, se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Yves ARCHAMBAUD, Maire.

PRÉSENTS : Yves ARCHAMBAUD, Bernard GUILLET, Patrick BARTHO, Sylvie LAVILLE, Michel DROUILLARD, Christian GOUIN, Hervé BOISSON, Steve BLANCHARD, Stéphane GENAUDEAU, Mariannick LAURAINÉ et Véronique FRÉDÉRIC formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Monsieur Steve BLANCHARD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

2014/04/01 - RÉVISION RUE DES JARDINS FLEURIS

Les deux adjoints ont demandé la révision des travaux prévus rue des Jardins Fleuris au motif que la rue ne sera pas assez large (2,50 m) pour permettre le croisement de 2 véhicules.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le principe de la révision du projet par 10 voix POUR et 1 abstention.

Une réunion s'est tenue avec le responsable du projet qui a modifié les plans et ainsi proposé une route de 4 mètres de large. Le prix reste inchangé mais le revêtement ne sera pas de l'enrobé mais du bicouche. Cette proposition est adoptée par 8 voix POUR et 3 Abstentions.

2014/04/02 - CARTE CANTONALE

Monsieur le Maire rappelle la délibération précédente quant au projet de découpage de la nouvelle carte cantonale, en solidarité avec les communes des alentours. Au vu du décret paru au Journal Officiel, il n'en a pas été tenu compte.

Oùï cet exposé, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise le Maire à former un recours gracieux, au nom du conseil municipal, auprès du Conseil d'État.

2014/04/03 - CARTE COMMUNALE

Un commissaire-enquêteur a été nommé par le Tribunal Administratif de Poitiers. Nous avons formé un recours auprès du TA pour rajouter l'enquête publique de l'Inventaire du petit patrimoine communal.

Dès accord du Tribunal Administratif, nous pourrons prévoir les dates de ces deux enquêtes publiques. Outre la publicité dans la presse, chaque propriétaire recevra un courrier d'information.

2014/04/04 - ENTRETIEN ESPACES VERTS

Monsieur le Maire s'est rapproché de différents organismes :

La CDCHS, APEL et ESAT : ces entités font intervenir des groupes de 4 à 5 personnes, ce qui ne correspond pas à notre demande.

L'association SAINT-FIACRE nous a proposé le passage d'une personne tous les 15 jours, d'avril à octobre (soit 12 passages de 4 heures) pour un montant de 984 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la proposition de SAINT-FIACRE et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2014/04/05 - TRAVERSE DE BOURG : NOUVELLE CONVENTION

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la traverse des routes départementales n° 135 et 232^{E2}, afin d'améliorer la sécurité des usagers, les services du Département nous ont informés que la part à la charge de la commune passait de 30 à 25 %.

Le montant de l'étude est estimé à 16 633,75 € HT, soit 4 158,44 € HT à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

2014/04/06 - ÉGLISE : SUBVENTION ET MUR

Madame ROQUES est venue faire des sondages (merci à Patrick BARTHOU d'avoir fourni un échaffaudage). Elle va établir un rapport qui sera adressé à Mme DOUTREUWE, l'architecte.

01 - Subvention : Sur ordre de la Préfète, la subvention du Conseil Général passe de 90 à 70 %, pour toutes les communes concernées.

Envisager la possibilité de lancer une souscription.

02 - Mur : Le Centre Social de Pons a fait un devis de 1 500 € avec fourniture des matériaux par la commune.

Il conviendra de demander un nouveau devis pour le mur côté Moreau et côté transformateur : mur à reprendre jusqu'au sol et remonter en moellons jusqu'au milieu. Mur extérieur à rejointoyer du milieu en allant vers l'angle côté Moreau jusqu'au fond du terrain (24 ml).

2014/04/07 - VENTE DE BOIS

Aucune offre n'a été déposée en mairie. Monsieur le Maire propose d'offrir à Jean-Paul GAUTIER, qui a coupé une bonne partie du bois, ce qu'il veut, et de déposer le reste à la déchetterie. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

2014/04/08 - TAXE PROFESSIONNELLE AUTO-ENTREPRENEUR

Un administré, outre son activité salariée principale, s'est inscrit en tant qu'auto-entrepreneur pour assurer des prestations d'animation. À ce titre, il demande une exonération totale ou partielle de la taxe professionnelle communale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, rejette la demande d'exonération.

2014/04/09 - COMMISSIONS COMMUNALES

01 - Site Internet

Rapporteur Michel DROUILLARD Membre Steve BLANCHARD

02 - Cimetière

Rapporteur Véronique FRÉDÉRIC Membres Stéphane GENAUDEAU
Hervé BOISSON

03 - Bibliothèque

Rapporteur Michel DROUILLARD Membres Sylvie LAVILLE
Lucette ARCHAMBAUD

04 - SIEAH Basse Seugne

Rectification, il s'agit de 2 titulaires et non pas d'un titulaire et d'un suppléant

Titulaires Patrick BARTHOU et Christian GOUIN

05 - CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Cette commission est présidée par le Maire ou l'adjoint délégué, et est constituée de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants. Il convient de proposer 24 noms à la Direction des Services Fiscaux qui choisira les commissaires. A l'unanimité, le conseil propose une liste de noms qui sera adressée aux Impôts.

2014/04/10 - RÉVISION DES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire précise que certaines délégations du conseil municipal au maire, prises lors de la dernière réunion, nécessitaient d'être limitées.

2° De fixer, dans la limite de 200 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, dans la limite de 5 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans le cadre de la ZAD, limité à la rue de la Seugne, dans la limite de 5 000 € pour tout projet ;

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Pour le choix du défenseur, le conseil municipal autorise le Maire à se rapprocher de la compagnie d'assurance.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 5 000 €.

21° D'exercer, au nom de la commune et dans le cadre de la ZAD, limité à la rue de la Seugne, dans la limite de 5 000 € pour tout projet, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de

l'urbanisme ;

23° Délégation supprimée : commune non concernée.

24° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre. Cette délégation ne concerne que les renouvellements. L'adhésion initiale sera toujours votée par le conseil municipal, puis le renouvellement pourra être délégué au maire.

2014/04/11 - LOCATION D'UNE COMPOSITION FLORALE

Le contrat de location de compositions florales et de décorations qui agrémentent le bureau d'accueil des administrés arrive à échéance.

Monsieur le Maire propose de reconduire ce contrat pour un coût annuel de 117,60 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire

2014/04/12 - QUESTIONS DIVERSES

- Participation aux Villages Fleuris : on pourrait demander à la population qui pourrait se joindre aux bénévoles pour le fleurissement de la commune.
- Lecture d'un courrier des services fiscaux qui annonce la fin de l'exonération, en 2014, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en faveur des terrains situés dans les zones humides. Chaque propriétaire concerné a été destinataire d'un courrier.
- Lecture d'un courrier d'un administré au sujet du portail de Madame NOUVEAU et de Monsieur et Madame FREDERIC.
- Stéphane GENAUDEAU s'interroge sur la possibilité de rétrocession au domaine public d'une partie de terrain. Est-ce que le fait d'être dans la bande d'alignement fait tomber dans le domaine public ? La question sera posée au service concerné.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 45.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

B. GUILLET

P. BARTHO

S. LAVILLE

M. DROUILLARD

C. GOUIN

H. BOISSON

S. BLANCHARD

S. GENAUDEAU

M. LAURAIN

V. FREDERIC